



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 19-12-2025 /

Dossier complet le : 06-01-2026 /

N° d'enregistrement : 010853/KK P

1 Intitulé du projet

Creation par transfert d'un supermarche d'une surface de plancher de 2 184 m² et 2 328 m² d'emprise au sol + realisation d'une aire de stationnement de 103 places toutes permeables

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

LIDL

N° SIRET

34326262226433

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

DELVAL

Prénom(s)

ADELINE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demolition des batiments existants, dont une station service et ses annexes, necessitant une depollution partielle du site et l'enlevement des dechets de demolition. Cette operation de demantelement et de depollution sera realisee par le groupe EG proprietaire de la station service avec l'accompagnement d'organismes agrees. Reamenagement globale du foncier de 7 702 m² pour y construire un batiments devant accueillir le supermarche LIDL (2 184 m² de SDP et 2 328 m² d'emprise au sol), des espaces verts (1 682,4 m²) et une aire de stationnement de 103 places (places de parking permeables sur 1 364,6 m² et voies de circulation sur 1 950,5 m²). La zone de dechargement des marchandises se developpera sur environ 192 m². Les espaces verts pleine terre representent 21,8% du foncier et integreront une large variete d'especes plantes ainsi que 41 arbres de haute tige.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'attache a reamener un foncier aujourd'hui peu valorise le long d'un axe strategique et participe a la modernisation des equipements commerciaux par le transfert du supermarche LIDL vieillissant (situe a environ 500 m) sur un nouveau site. Il permet la rehabilitation qualitative du site localise au sein du tissu urbain d'entree Est d'Amiens, tout en respectant les equilibres existants et en assurant la reconversion du site LIDL actuel, en collaboration avec la Mairie pour developper un projet de logements De ce fait, il va conforter l'activite commerciale de ce quartier qui propose une mixite de destinations, tout en renforçant le tissu local de proximite au profit de la dynamique du secteur et de la satisfaction des consommateurs. Au final, l'operation participe a un aménagement du territoire reflechi et coherent avec la destination de la zone, soutien le developpement economique local et adapte un equipement reconnu depuis de nombreuses annees aux nouveaux modes de consommation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet est élaboré avec une volonté d'harmonie avec son environnement, tout en respectant les règles d'urbanisme. De ce fait, le bâtiment sera implanté de manière à tenir compte des spécificités du site et des obligations réglementaires. Précision que le réaménagement des parcelles du projet permettra une désimperméabilisation de 830m² favorisant une meilleure gestion des eaux pluviales du site, mais aussi des aménagements paysagers plus diversifiés au profit d'une biodiversité plus variée. Les travaux consisteront à : 1 - Construire un bâtiment avec des matériaux éco-conçus en créant une continuité d'alignement urbain. 2 - Aménager une aire de stationnement de 103 places toutes perméables, des voiries mutualisées VL/PL permettant des déplacements fluides, des cheminements doux faisant la liaison avec le tissu environnant et un espace de déchargement pour les livraisons. 3 - Aménager les espaces non construits en espaces verts pleine terre représentant 1 682,4 m², soit près de 22% du foncier. Ces aménagements permettront un développement durable et environnemental de haute qualité, favorisant un retour et une diversification de la biodiversité sur site. 4 - Développer des procédés constructifs en faveur de la réduction des consommations énergétiques : Isolation renforcée, installation de panneaux photovoltaïques en toiture, mise en place d'un système de gestion optimisé des eaux pluviales, utilisation de matériaux issus de l'éco-construction, systèmes de chauffage et d'éclairage économe en énergie (PAC, LED,...)...

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Ouverture au public d'un supermarché à l'enseigne LIDL d'une surface de plancher globale de 2 184 m² et d'emprise au sol de 2 328 m². Situé en entrée Sud Est de la commune d'Amiens, le long d'un axe structurant, le site du projet améliore la localisation d'un équipement existant, le LIDL étant transféré, au profit d'une meilleure visibilité et d'un accès plus aisé depuis l'ensemble des quartiers et communes de sa zone d'attraction. Le stationnement sera adapté, confortable et correspondra aux attentes actuelles tant des usagers de la voiture que des cyclistes (places pour les PMR, pour les familles, pour la recharge des véhicules électriques, emplacements pour vélos). Le site sera accessible de manière multimodale grâce aux aménagements doux existants (trottoirs, aménagements cyclables proches) et à la proximité d'arrêts de bus parfaitement desservis (en face du site et à 120 m). L'augmentation du trafic n'est pas de nature à modifier les fonctionnements actuels, une grande majorité des clients fréquentant déjà les axes limitrophes. Le supermarché utilisera des équipements limitant sa consommation énergétique et intégrera des panneaux photovoltaïques permettant de couvrir une partie de ses besoins en électricité. L'eau de pluie de la toiture sera récupérée dans une cuve de 5 000L permettant de fournir de l'eau pour le lavage du supermarché ainsi que pour les sanitaires. Il gèrera de manière optimale ses déchets via la politique de valorisation des déchets de l'enseigne.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
SURFACE TERRAIN DE L'OPERATION EMPRISE AU SOL TOTALE SURFACE DE PLANCHER SURFACE EXTERIEUR AIRES DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SURFACE DES ESPACES VERTS NOMBRE DE PLACES DE STATIONNEMENT	(7702, m²) (2328, m²) (2184, m²) (3206, m²) (1682, m²) (103, places de stationnement)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 190 Voie : Chaussee Jules Ferry

Lieu-dit :

Localité : 190 Chaussee Jules Ferry 80090 Amiens

Code postal : 80090 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 2°19'48"E Lat. : 49°52'51"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme d'Amiens - Zone UBa = Elle correspond principalement au tissu urbain de faubourg de la première couronne

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Une version provisoire du PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres concernant Amiens Metropole a ete adopte le 19 decembre 2024. Le PPBE definitif sera realise avec l'appui d'un bureau d'etudes specialise en 2025
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le Plan de prevention des risques inondations de la vallee de la Somme et de ses affluents
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Prescrit avril 2001 et approuve par arrete prefectoral en aout 2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Sortie du regime ICPE par demantelement et depollution par le groupe EG proprietaire de la station
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Les aménagements paysagers variés mis en place favoriseront le développement d'une nouvelle biodiversité plus diversifiée. Conservation de 6 arbres existants et plantation de 35 arbres en remplacement des 10 supprimés. Présence actuellement de la renouée du Japon (espèce exotique envahissante) cette dernière sera détruite selon les règles de l'art lors de la phase chantier.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet presente entrainera quelques modifications sur le trafic existant. La creation de 2 mini giratoires, ainsi que l'amenagement d'accès adaptes permettront d'ameliorer la fluidite sur l'axe.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Impact limite : Organisation des livraisons adaptee + 1 seule livraison par jour + les equipements mis en place seront dotes d'isolations acoustiques
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	L'eclairage 100% LED est concu de maniere a limiter les nuisances lumineuses. Le magasin n'est pas eclaire en permanence.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux pluviales de toiture seront collectées puis infiltrées à la parcelle à travers une chaussée réservoir qui tamponnera les eaux pour les infiltrer. Les eaux de ruissellement du parking pour les parties perméables seront infiltrées à travers le pavage. Des drains récupéreront ces eaux pour les verser dans la chaussée réservoir. Pour les surfaces non perméables, les eaux seront collectées par des canalisations avec des filtres.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le traitement des déchets chez LIDL est très performant (politique zéro déchet) et n'engendre aucune nuisance olfactive. L'ensemble des déchets et matières valorisables sont triés dans chaque magasin par les collaborateurs. Ensuite, tous ces déchets et matières valorisables sont renvoyés sur les plateformes logistiques LIDL pour un traitement centralisé adapté.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'intègre parfaitement dans son environnement grâce à un volet architectural et un volet paysager validés par la collectivité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet plantera 103 places de parking, toutes perméables en pavés drainants certifiés par le CEREMA, 1 682 m² d'espaces verts pleine terre, soit au total près de 42% de surfaces perméables (+1,5% sur le site), participant à la bonne gestion des eaux pluviales. La diversification des milieux et des végétaux implantés permettra un développement de la biodiversité sur un site qui aujourd'hui sur environ 60% du foncier (dont la partie station) ne propose aucune valeur écologique. L'impact carbone du projet est réduit grâce notamment à l'isolation du magasin qui permet une performance énergétique supérieure à celle imposée par la réglementation Thermique RT2012 et à l'installation d'un Rooftop équipé de compresseurs adaptant la puissance absorbée en fonction des besoins du bâtiment. Le projet utilisera de l'énergie renouvelable, des éclairages LED, des systèmes économes en eau. Ces mesures sont détaillées dans les pièces complémentaires jointes à la demande d'examen.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est intégré dans le linéaire urbain d'entrée Sud Est d'Amiens sur un site qui sera totalement réhabilité. Il va permettre d'assurer un aménagement qualitatif de l'espace disponible, modernisant l'offre commerciale locale. Il participe à la valorisation de ce secteur et à l'adaptation de l'offre à la demande. LIDL propose un concept respectueux de l'environnement : Espaces verts pleine terre de grande qualité, places perméables, panneaux photovoltaïques en toiture, un système de gestion à distance des consommations d'énergie... Au final il dote le quartier d'un nouvel équipement valorisant sans impact majeur sur son environnement et propose des aménagements valorisant ce linéaire structurant : Aménagements paysagers et écologiques permettant le développement de la biodiversité, gestion des EP améliorée. Le

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

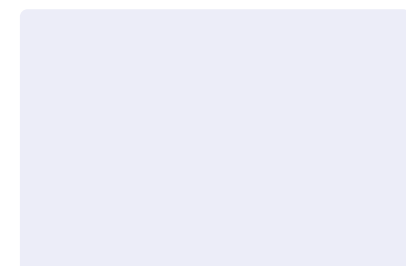
Nom Logie

Prénom Florian

Qualité du signataire Responsable du developpement immobilier

À Cambrai

Fait le 18-12-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)